

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 21 octobre 2014**

Convocation en date du 14 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt et un octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RAULT Serge, Maire.

Etaient présents :

Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Isabelle DUMAZET, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Annick RAMBOT, Mme Véronique MOUSSY, Mr Jacques GUILBOT, Mr Daniel SAUVIGNET, Eric PANDREAU, Mme Anne Marie DEFAY, Mr Patrick HENRIOT, Mr Camille SCHLITTER, Mme Joëlle CHABERT, Mme Nadine ROCHE, Mme Sonia DOS REIS, Mr Olivier BERAUD.

Absents représentés : Mme Anne GAUTHERON représentée par Mme Sonia DOS REIS

Absents excusés : Mr Daniel BLANC, Mme Hélène CONDUCTIER

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du compte-rendu de la réunion en date du 23 septembre 2014, celui-ci est adopté à l'unanimité.

I – COURTS DE TENNIS :

a) Avenants au marché de travaux :

Monsieur le Maire expose que le déroulement du chantier portant rénovation des courts de tennis a fait ressortir l'intérêt d'aménager l'aire d'entraînement et la nécessité de remplacer la clôture qui servira de support à la pose d'un pare vent. Ces travaux impliquent la conclusion d'un avenant de 6 732 € HT avec l'entreprise LAQUET SAS titulaire du marché.

Une dépense de 2 497 € HT doit par ailleurs être engagée pour l'aménagement de l'aire d'accès et des abords.

Le Conseil Municipal, unanime, décide la réalisation de ces travaux qui sont éligibles à la subvention du Conseil Général.

b) Convention avec le SIEL :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'éclairage pour les terrains de tennis. Il présente un devis de **4 994 € HT** avec une participation de la commune de **3 396€**.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de confier la maîtrise d'ouvrage des travaux « Eclairage terrain de tennis » au SIEL,

- APPROUVE le montant des travaux pour un montant HT de **4 994 €** et la participation de la commune de **3 396 €**.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à venir.

Mme DUMAZET annonce que l'association de badminton – tennis est créée et a enregistré ses premières inscriptions. Mme DUMAZET explique que l'association souhaiterait que la commune, qui bénéficie de meilleures conditions financières, achète les consommables au lieu de lui verser une subvention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide :

- l'achat des consommables pour un montant HT de 200€
- l'acquisition des poteaux et filets de badminton pour un montant HT de 900 € environ
- le traçage au sol des terrains de badminton à la salle polyvalente (dépense de l'ordre de 900€ HT)

II – RENOUELEMENT CONVENTION ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LE SIEL :

Monsieur HENRIOT présente au Conseil les résultats de son étude comparative menée avec Mr CHEVAL sur les tarifs du SIEL et d' EDF pour l'éclairage public. Il en résulte que les tarifs sont sensiblement identiques. Cependant, Monsieur HENRIOT ajoute que cette étude a permis de constater une erreur de facturation de 80 000 kw de la part du SIEL qui sera régularisée sur la prochaine facture. Mr HENRIOT précise qu'un autre rendez-vous doit être programmé avec le SIEL afin d'envisager, comme à Maclas, une diminution de puissance de 50 watt par lampe.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que l'adhésion à la compétence optionnelle «Eclairage Public » mise en place par le SIEL arrive à échéance fin 2014. Il propose au Conseil Municipal de renouveler cette convention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de renouveler son adhésion pour 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 à la compétence optionnelle « Eclairage Public » mise en place par le SIEL et choisit les options suivantes pour la maintenances des installations situées sur :
 - les voies publiques,
 - les sites et monuments
 - les terrains de sports
- CHOISIT le niveau 2 – maintenance simplifiée
- Opte pour la pose et dépose des motifs d'illuminations
- et s'engage à verser les participations annuelles correspondantes aux options choisies.

III – FRET FERROVIAIRE : DELOCALISATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur la délocalisation du Conseil pour l'organisation d'un Conseil Municipal Extraordinaire élargi devant délibérer sur le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la délocalisation de la salle du Conseil Municipal dans la salle à vocation pluraliste au 35 rue du Stade à Saint Pierre de Chandieu pour la séance du 19 novembre 2014.

IV – TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE ET COLOMBARIUM :

Monsieur le Maire rappelle les tarifs 2014 :

- 700 € pour le columbarium,
- 150 € le mètre carré pour une concession trentenaire.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de :

- 710 € pour le columbarium (trente ans)
- 155 € le mètre carré pour une concession trentenaire.

V – DECISION MODIFICATIVE :

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il convient de prendre une décision modificative pour rectifier une écriture comptable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le transfert de crédit de 20 000 € du compte 23 au compte 21.

VI – VENTE TRACTEUR :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tracteur des agents communaux est en panne depuis plusieurs mois. La réparation n'a pas été faite, le coût étant trop élevé.

Il propose au Conseil Municipal de vendre le tracteur, celui-ci étant inutilisable en l'état.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- vote la vente du tracteur pour un montant de 500 € TTC à M Thévenot Fabien,
- autorise Mr le Maire à signer tout acte relatif à cette vente.

VII – REVISION LOYER APPARTEMENT MAIRIE :

Le conseil municipal vote à l'unanimité une augmentation du loyer de l'appartement de la Mairie conformément à l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, soit + 0,57 %. La location mensuelle s'élèvera ainsi à 120,62 € à compter du 1^{er} novembre 2014.

VIII – PERSONNEL COMMUNAL : INSTAURATION DU TEMPS PARTIEL :

Suite à la demande formulée par un agent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération de principe pour mettre en place le temps partiel dans la collectivité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide que :

- le temps partiel sur autorisation et le temps partiel de droit pour raisons familiales seront organisés au cas par cas, selon le poste concerné,
- les quotités de temps partiel sur autorisation seront fixées au cas par cas entre 50 et 99 %,
- la durée des autorisations est fixée à six mois minimum ou pour le temps d'une année scolaire, selon le poste concerné, et sera renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique dans la limite de trois ans. A l'issue de ces trois ans, la demande de renouvellement de la décision doit faire l'objet d'une demande et d'une décision expresses.

IX – VOÛTE - PASSAGE DONZELLE : ACQUISITION FONCIERE :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la voie située sous la voûte, passage Donzelle, appartient à des propriétaires privés (parcelles A193 et A194). Les consorts Fusillier acceptent de céder gratuitement à la commune le passage correspondant à la parcelle A193 moyennant la prise en charge par la Commune des frais de notaire et de géomètre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide l'acquisition à titre gratuit du passage sous la voûte passage Donzelle situé sous la propriété A 193
- vote la prise en charge par la Commune de la totalité des frais de notaire et géomètre
- autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition.

X – CONVENTION PARC DU PILAT : SENTIERS EN BOUCLES :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention de renouvellement de sentiers en boucles pour l'entretien et la gestion des sentiers existants.

Par cette convention, le Parc du Pilat s'engage à fournir des balises et à assurer l'édition de fiches de sentiers. Il devra réactualiser si besoin le panneau de départ et les flèches de direction. En contrepartie, la commune s'engage à maintenir ces itinéraires, assurer le balisage et l'entretien des itinéraires et à désigner un correspondant.

Les membres du Conseil, unanimes, votent le renouvellement de la convention Parc du Pilat sentiers en boucles. Monsieur Daniel SAUVIGNET est le correspondant de la commune avec le Parc du Pilat.

XI – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN A LA CCPR :

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de passer une convention de mise à disposition de terrain avec la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien pour la réalisation d'une plate-forme béton sur la place du Sioult destinée à l'accueil de conteneurs aériens de collecte sélective.

XII – AFFAIRES DIVERSES :

a) Convention Syndicat des Trois Rivières :

Monsieur le Maire présente au Conseil une proposition d'adhésion à une convention avec le Syndicat des Trois Rivières afin de lui confier une étude « diagnostics et schémas généraux d'assainissement collectif » pour un montant TTC de 53 786,40 € ramené à 17 928,80 € pour la part commune, après déduction des subventions et TVA.

Le Conseil Municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et désigne Mr Pierre-Marie CHEVAL comme élu référent.

b) Exonération des abris de jardin soumis à déclaration préalable :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'exonération de taxe d'aménagement (part communale) des abris de jardin soumis à déclaration préalable (superficie de 20 m² maximum).

c) Désignation du correspondant Défense :

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mr Pierre-Marie CHEVAL comme correspondant défense de la commune de Saint Pierre de Bœuf.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Numéro de délibérations de la séance	Intitulé
21-10-2014-1	Avenants marché terrains tennis
21-10-2014-2	Eclairage public tennis – SIEL
21-10-2014-3	Renouvellement convention éclairage public SIEL
21-10-2014-4	Délocalisation CM du 19/11/2014 – Fret ferrov.
21-10-2014-5	Tarif concession cimetière
21-10-2014-6	Tarif concession columbarium
21-10-2014-7	Décision modificative
21-10-2014-8	Vente tracteur
21-10-2014-9	Révision loyer – appartement Mairie
21-10-2014-10	Institution temps partiel
21-10-2014-11	Acquisition foncière : Voûte pass. Donzelle
21-10-2014-12	Renouvellement convention sentiers Parc Pilat
21-10-2014-13	Convention mise à dispo terrain – CCPR
21-10-2014-14	Conv. Syndicat 3 Rivières diagnostic assainissement
21-10-2014-15	Exonération TA communale abris jardin soumis à DP
21-10-2014-16	Désignation d'un correspondant défense

La secrétaire de Séance
Mme Véronique MOUSSY

Le Maire
Serge RAULT

